

Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup

Dossier : 6211-02-147

Compte rendu de la période d'information publique du 30 mars au 29 avril 2022

La période d'information publique concernant le programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup a pris fin le 29 avril 2022. Conformément au mandat qui lui a été confié le 11 mars 2022 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le secteur du quai de Rivière-du-Loup subit une forte sédimentation ; ce phénomène s'est d'ailleurs accentué au cours des dernières années. La Société des traversiers du Québec (STQ) souhaite donc continuer à y réaliser annuellement des travaux de dragage afin d'atteindre une profondeur d'eau de 5 à 5,5 m. Il s'agit du seuil minimal nécessaire à l'accostage et à la navigation sécuritaires du traversier qui assure la liaison entre Rivière-du-Loup au Bas-Saint-Laurent et Saint-Siméon dans Charlevoix, d'avril à janvier. En 2017, ce navire a transporté 136 389 passagers et 60 842 véhicules. Ses retombées économiques sont estimées à plus de 25 millions de dollars annuellement.

Le projet de la STQ consiste à réaliser des travaux de dragage d'entretien dans ce secteur, et ce, chaque année pour une période de dix ans. Comme la zone de travaux se situe dans l'habitat essentiel du béluga, une espèce menacée, aucune opération de dragage ou d'immersion de sédiments n'y est habituellement autorisée entre le 16 avril et le 30 septembre. La STQ entend toutefois demander annuellement un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada pour commencer ses travaux dès le 20 septembre. Ceux-ci se dérouleraient à raison de 12 heures par jour jusqu'au 30 septembre, puis de jour comme de nuit après cette date. Ils dureraient de 4 à 6 semaines, selon les conditions météorologiques et les bris mécaniques possibles.

La STQ retirerait des sédiments au moyen d'une drague à benne preneuse sur une superficie d'environ 26 500 m² annuellement. Après quoi, elle les transporterait par barges jusqu'au site de dépôt utilisé depuis plus de 30 ans. Situé en eau libre à environ 3 km au nord-est du quai, ce quadrilatère d'une superficie de 3 000 000 m² est divisé en 12 quadrants. Chaque année, la STQ rejeterait les sédiments dans un quadrant différent. Le nombre de rejets annuels est évalué à près de 475.

Répercussions identifiées par l'initiateur et mesures d'atténuation proposées

Parmi les répercussions qu'entraînerait ce projet, figure notamment le dérangement des populations de mammifères marins. La STQ entend mettre en œuvre plusieurs mesures d'atténuation à ce propos. Par exemple, les travaux seraient interrompus si un béluga s'approchait à moins de 400 m des barges ou de la drague. Le projet perturberait aussi les poissons dans la zone des travaux et aux alentours, en plus de modifier leur habitat au site de dépôt. Entre autres, l'éperlan arc-en-ciel, une espèce vulnérable, fréquente la zone d'étude du projet. Dans ce cas, la STQ prévoit diverses mesures liées à la qualité de l'eau et entend suivre les recommandations en vigueur quant aux activités bruyantes.

Enfin, d'autres répercussions sont anticipées, dont des inconvénients pour les touristes qui visitent la Pointe-de-Rivière-du-Loup, les utilisateurs et les intervenants du secteur ainsi que les résidents vivant à proximité. Il est aussi possible que des activités traditionnelles autochtones soient touchées. À ce propos, la STQ prévoit plusieurs mesures d'atténuation, comme des activités d'information et de consultation.

Dans une perspective plus générale, un programme de surveillance des travaux serait mis en place afin d'en réduire les retombées environnementales et d'assurer le respect des mesures d'atténuation, notamment en ce qui a trait aux mammifères marins.

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information qui a eu lieu le 20 avril 2022 et à partir de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

- Ampleur de l'opération de dragage (la plus grosse de la STQ)
- Besoins relatifs au dragage pour le futur traversier (Saaremaa)
- Solutions de rechange au dragage (tuyau, dragage naturel grâce à la rivière, prolongement du quai, etc.)
- Incidence des glaces et de l'utilisation d'un brise-glace sur la sédimentation
- Changements climatiques et risques côtiers accrus (ex. intensification de l'érosion côtière)
- Volume de sédiments retirés (chiffre présenté dans l'étude d'impact plus élevé que les résultats des dernières années)
- Règles trop contraignantes pour la protection des bélugas (doute quant au dérangement que les opérations de dragage occasionnent pour les bélugas)
- Durée de vie du site de dépôt
- Temps de suspension des travaux en raison de la présence de bélugas
- Mesure de la sédimentation avant les travaux de dragage
- Début du dragage avant la fin de la période de restriction pour ce type de travaux (du 16 avril au 30 septembre)
- Contamination des mollusques par des métaux lourds présents dans les sédiments
- Lieu d'accueil de la drague en cas de mauvais temps (marina de Rivière-du-Loup plutôt que port de Gros-Cacouna)
- Conclusions du ministère de Pêches et Océans (MPO) concernant les bélugas (désir d'entendre le point de vue d'autres experts que celui du MPO concernant les répercussions du dragage sur les bélugas)
- Lieux où les bélugas sont vraiment les plus présents
- Coûts du dragage dans le cas où il y aurait beaucoup d'arrêts en raison de la météo ou de la présence de bélugas
- Moment de l'année où se fait le dragage
- Souhait de la STQ de diminuer le volume de dragage à Rivière-du-Loup
- Absence de données recueillies au quai de Rivière-du-Loup avant le rapport du MPO

Les activités d'information et de communication

Centre de consultation

Un centre de consultation a été ouvert à la bibliothèque Françoise-Bédard, à Rivière-du-Loup, pour la durée de la période d'information.

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Hebdomadaire
23 mars 2022	Info Dimanche

Envoi postal aux résidents de la Pointe-de-Rivière-du-Loup

Le communiqué de presse a aussi été envoyé par la poste, sous forme de lettre, à 139 résidents du secteur de la Pointe-de-Rivière-du-Loup (le plus proche de la zone des travaux).

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 mars 2022 Annonce du début du mandat et de la séance publique d'information	Médias écrits et électroniques de la région du Bas-Saint-Laurent et de Québec	282	Site Web du BAPE
31 mars 2022 Annonce du breffage médias	Médias écrits et électroniques de la région du Bas-Saint-Laurent et de Québec	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

4 avril 2022 Reprise du communiqué annonçant le breffage médias	Médias écrits et électroniques de la région du Bas-Saint-Laurent et de Québec	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE
20 avril 2022 Reprise du communiqué annonçant la séance publique d'information	Médias écrits et électroniques de la région du Bas-Saint-Laurent et de Québec	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

Les publications dans les médias sociaux

Le taux d'engagement¹ est considéré par les spécialistes du Web et des médias sociaux comme étant une donnée phare, car il permet de mesurer, en pourcentage et pour une publication donnée, les interactions des usager(ère)s d'un média social selon le nombre de visionnements totaux. Cette mesure permet par conséquent d'apprécier l'intérêt soulevé par nos publications visant à informer la population.

Le BAPE a produit 16 publications sur les médias sociaux durant la période d'information publique afin d'informer la population. Comme en témoigne le tableau détaillé présenté ci-dessous, parmi ces publications, 15 ont atteint un niveau d'engagement jugé élevé.

Dates et événements	Personnes rejointes
30 mars 2022 Annonce de la période d'information publique et de la séance publique d'information	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 9,3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 1154 (publication sponsorisée) <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 234 <i>LinkedIn</i> – Taux d'engagement : 3,3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 299
4 avril 2022 Rappel concernant le breffage médias	<i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 4,7 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 211
4 avril 2022 Breffage médias	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 2,7 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 402 <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 1,1 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 875
14 au 20 avril 2022 Invitation à la séance publique d'information sur le site Web et la page Facebook du BAPE	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 1,1 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 630 (publication sponsorisée) <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 4,9 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 142

1. Selon le site spécialisé Social Status, en 2021, le taux d'engagement moyen pour les principaux médias sociaux où est présent le BAPE sont les suivants : Facebook : 0,26 %; Twitter : 0,05 %; LinkedIn : 2,61 %.

Définitions :

- Impressions : nombre de personnes ayant vu une publication;
- Taux d'engagement : en pourcentage, nombre de réactions, commentaires, partages et clics sur une publication par rapport à son nombre d'impressions.

20 avril 2022 Rappel de la séance publique d'information	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 2,2 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 497 (publication sponsorisée) <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 7,9 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 164
20 avril 2022 Séance publique d'information	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 5,3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 283 (publication sponsorisée) <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 0,0 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 112
25 avril 2022 Rappel de la webdiffusion de la séance publique d'information	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 1,3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 227 <i>LinkedIn</i> - Taux d'engagement : 3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 166
29 et 30 avril 2022 Fin de la période d'information publique	<i>Facebook</i> - Taux d'engagement : 1,3 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 152 (publication sponsorisée) <i>Twitter</i> - Taux d'engagement : 3,5 % <ul style="list-style-type: none"> • Impressions : 113

La séance d'information

Date	20 avril 2022
Lieu	Hôtel Levesque
BAPE : Animation	Josiane Ouellet et Karine Lavoie
Modérateurs	Karine Lavoie et Alexandre Tanguay
Initiateur du projet	Société des traversiers du Québec
Assistance	25 personnes
Webdiffusion	Site Web : 8 visionnements, dont 3 en simultané Facebook Live : jusqu'à 15 visionnements en simultané, 99 visionnements en direct ou en différé, l'audience était composée à 21 % de personnes âgées de moins de 35 ans et de 50 % de femmes (ces données demeurent toutefois incertaines, les profils Facebook pouvant être faux ou utilisés par plus d'une personne).
Durée	2 h 18
Nombre de questions posées	24 questions, 16 intervenants

L'équipe de MATv Bas-Saint-Laurent a été contactée pour la diffusion de la séance publique d'information. Elle n'a toutefois pas souhaité donner suite à cette proposition.

Les relations de presse

Quelques jours après le début de la période d'information publique, soit le lundi 4 avril à 14 h, un breffage médias a été diffusé en direct sur la page Facebook du BAPE. Il a donné lieu à deux

reportages, un à la radio (ICI Bas-Saint-Laurent) et un à la télévision (CIMT/CHAU, TVA nouvelles). En tout, 47 personnes ont visionné la vidéo du breffage, que ce soit en direct ou en différé.

Un message personnalisé annonçant la séance publique d'information a été envoyé à une sélection de journalistes et d'animateurs susceptibles de s'intéresser aux travaux de dragage au quai de Rivière-du-Loup. D'ailleurs, 3 journalistes ont participé à l'événement.

Un échange courriel a également eu lieu avec un journaliste d'ICI Bas-Saint-Laurent.

À la suite d'un reportage télévisé et d'une publication Web diffusés par CIMT, une rectification a été demandée au journaliste concerné. Le texte en ligne a rapidement été corrigé. Également, un commentaire a été publié sur le site Web d'*Info Dimanche* afin de compléter un article publié par l'hebdomadaire. Dans un même ordre d'idées, un commentaire a aussi été publié sur le site Web d'ICI Bas-Saint-Laurent.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. Voici les médias qui ont diffusé de l'information à ce sujet :

- Gorimouski.com
- Lelezard.com
- ICI Bas-Saint-Laurent, émissions *Même fréquence* et *Info-réveil*
- CIEL-FM, émission *Bonjour Grand Portage*
- CIMT/CHAU (TVA nouvelles), bulletin de nouvelles et site Web
- *Info Dimanche*
- *Le Mouton noir*

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu que la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk (PNWW), aussi connue sous le nom de Première Nation Malécite de Viger, était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion. Nous avons donc contacté la coordonnatrice aux consultations et accommodements de la PNWW pour lui proposer d'ouvrir un centre de consultation à Cacouna. Cette option n'a finalement pas été retenue par la communauté.



Québec, le 4 mai 2022

Josiane Ouellet, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication